

SCÉNARIOS DE L'EXERCICE DE SIMULATION

Contexte général

Il y a dix ans, un conflit violent a éclaté dans la région nord du Westeros. Le conflit a donné lieu à la destruction de foyers et de biens civils, notamment les écoles et les hôpitaux. Une force de stabilisation venue d'Essos, dénommée *Essos Peace Force (EPF)* [Force de paix d'Essos], vient d'être déployée pour désamorcer le conflit et assurer le suivi des accords de cessez-le-feu instaurés par le Gouvernement et certains des groupes armés. L'ensemble des parties au conflit ont continué de communiquer par le biais de voies formelles et informelles.

Le gouvernement du Westeros a récemment approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et il a publié une nouvelle « Directive opérationnelle » interdisant l'utilisation des écoles ou des attaques à proximité des écoles perpétrées par ses forces sans l'accord du Gouvernement. Le Gouvernement a attiré l'attention des Nations Unies sur cette mesure et sa démarche a été saluée par les ONG et d'autres entités, à l'échelle internationale.

Les hostilités continuent néanmoins de sévir dans différentes régions du pays et certains groupes rebelles ont à maintes reprises refusé de se joindre au processus de paix, car ils craignent d'être privés de leurs droits et d'être dispersés.

Les scénarios de l'exercice de simulation s'inscrivent dans ce contexte. Les trois scénarios ont pour but de permettre aux participants de la Troisième conférence internationale sur la sécurité dans les écoles d'envisager l'application pratique de la [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#) et des [Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés](#).

Les scénarios abordent tour à tour:

1. Les précautions potentielles à adopter pour éviter la destruction d'établissements d'enseignement;
2. Les risques liés à l'utilisation des écoles ou des établissements éducatifs à des fins militaires opérationnels; et
3. Les réponses apportées aux menaces ou aux attaques contre le personnel enseignant et les élèves.

Éléments d'information générale à l'intention des animateurs

Le but de ces scénarios est de lancer les discussions au lieu d'avoir une solution unique et claire.

Les scénarios se recoupent avec de nombreux aspects des *Lignes directrices* et de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Il faudra également appréhender des questions relatives au droit et à la politique humanitaire lorsque les scénarios seront débattus. Bien que les *Lignes directrices* accordent une certaine flexibilité aux opérations militaires. Ces dernières doivent néanmoins reposer sur un des considérations spécifiques (d'ordre humanitaire, politique, développemental, économique, etc.).

Les scénarios doivent mettre en exergue le fait que les militaires ne sont pas les seuls impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des *Lignes directrices* et de la Déclaration. Les scénarios invitent les participants à adopter les points de vue des différents acteurs - et, bien qu'ils aient été rédigés comme s'ils étaient destinés à un acteur précis, les participants peuvent être répartis au sein de petits groupes pour adopter différents rôles.

Les éléments d'information incluent également quelques « évolutions dynamiques possibles » qui suggèrent des informations ou développements supplémentaires que les animateurs pourraient souhaiter intégrer aux discussions en cours afin d'inciter à une réflexion approfondie.

Scénario 1 – Prendre contact avec les forces rebelles basées dans un établissement d'enseignement secondaire à Winterfell?

Un petit groupe de troupes rebelles (dénommés Les Starks) serait positionné près de la seule école secondaire située aux abords d'un petit village septentrionale du nom de Winterfell. Selon les estimations, ce groupe compterait environ 50 combattants.

Certains secteurs de l'école secondaire continuent à fonctionner en tant que centre d'apprentissage pour les enfants, pendant la journée. Cependant, les troupes de Stark seraient établies dans d'autres bâtiments de l'école et ils auraient été vus en train de faire entrer et sortir des fournitures militaires.

Winterfell est une des rares villes qui n'est pas totalement sous contrôle gouvernemental et la population civile continue de soutenir ce groupe rebelle. Certaines ONG et organisations internationales ont accès à Winterfell.

Les autorités gouvernementales du Westeros sont contrariées par cette situation et, après plusieurs tentatives de dialogue avec les Starks, elles envisagent une opération militaire pour rapidement reprendre le contrôle de Winterfell. En votre qualité de Commandant des forces armées gouvernementales (Nord), vous êtes en charge de l'opération.

Vous avez à votre disposition une compagnie de 120 troupes au sol équipées de fusils d'assaut et d'armes légères, soutenues par trois véhicules blindés de combat avec des canons de 20 mm, quatre équipes de mortier et un petit nombre de tireurs d'élite. Un appui aérien limité est également disponible, avec des bombes aériennes de 450 kg.

Les Forces de paix d'Essos ne peuvent pas s'impliquer directement dans cette mission, mais ils peuvent fournir du personnel non combattant pour exercer des fonctions d'experts.

L'Education Trust, une ONG locale renommée, et ses partenaires internationaux soutiennent la formation continue au sein des communautés touchées par le conflit. Ils distribuent des fournitures à l'école secondaire mais ils craignent que leur identité soit dévoyée à des fins politiques.

Pour mettre au point une riposte militaire face à cette situation:

- Quelles actions pourriez-vous envisager avant de lancer une attaque?
- Quels facteurs prendrez-vous en compte pour ce qui est de la mise en œuvre de votre riposte?
- Quels plans mettriez-vous en place pour anticiper les conséquences d'une opération militaire, et quels autres partenaires ou autorités devraient-elles être impliquées?
- Quels différents points de vue ou rôles pourraient être assumés par les Forces de paix d'Essos et par l'Education Trust?

Scénario 1 - Éléments d'information générale à l'intention des animateurs

Dans ce cas précis, la stratégie de la patience tactique pourrait être défendue malgré le mécontentement du Gouvernement. Il faudrait se concentrer sur l'objectif sans pour autant s'emparer de l'école par la force – même si les participants doivent être incités à planifier une attaque militaire, sachant que la patience doit être privilégiée.

- Conformément aux paragraphes sur le « contexte général », il faut solliciter l'approbation ministérielle.
- Il faut évoquer les avertissements.
- Le déroulement des attaques doit être faire l'objet de discussions.
- Le choix des armes disponibles impliquent des risques de destructions des bâtiments scolaires et de préjudices à l'encontre des populations civiles.
- Les divers choix d'armes disponibles ont différentes implications dans le cadre du DIH et quant aux instruments tels que le Protocole V de la CCAC.
- Pour procéder à l'apurement des risques post-opération d'explosion, des experts extérieurs doivent être recrutés.
- Il faut également envisager de planifier la restauration de l'éducation.

Évolutions dynamiques possibles

- Comme réagiriez-vous si des médias internationaux arrivaient dans la région et demandaient une conférence de presse sur l'opération?
- Comment réagiriez-vous si les Starks acceptaient de se retirer des établissements scolaires en échange d'un couloir de sécurité leur permettant d'accéder à un autre lieu, d'être placés sous la surveillance des Forces de paix d'Essos?

Suggestions de référence à la Déclaration, aux Lignes directrices et autres instruments

Déclaration sur la sécurité dans les écoles

- Utilisation des *Lignes directrices*
- Recueil de données sur les attaques et l'utilisation des écoles à des fins militaires
- Essayer d'assurer la continuité de l'éducation durant les conflits armés, soutenir le rétablissement des installations scolaires

Lignes directrices

- *Ligne directrice 3*: Les écoles et les universités ne doivent jamais être détruites comme une mesure destinée à priver les parties opposées d'un conflit armé de la possibilité de les utiliser à l'avenir. Les écoles et les universités — qu'elles soient ouvertes, fermées pour la journée ou pour les vacances, évacuées ou abandonnées — sont des biens de caractère civil.
- *Ligne directrice 4*: Si l'utilisation d'une école ou d'une université par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de leur effort militaire peut, selon les circonstances, avoir pour effet de les transformer en objectif militaire en proie aux attaques, les parties à un conflit armé doivent envisager toutes les mesures alternatives possibles avant de les attaquer notamment, sauf si les circonstances ne le permettent pas, alerter l'ennemi à l'avance qu'une attaque surviendra s'il ne cesse pas son utilisation.
 - a) Avant toute attaque contre une école devenue un objectif militaire, les parties à un conflit armé doivent prendre en considération le fait que les enfants ont droit à un respect et une protection spéciaux. Une considération complémentaire importante est l'effet négatif potentiel à long terme sur l'accès de la communauté à l'éducation présenté par les dommages ou la destruction d'une école.

- b) L'utilisation d'une école ou d'une université par les forces combattantes d'une partie à un conflit, à l'appui de l'effort militaire, ne devrait pas servir de motif à la partie adverse qui s'en empare pour continuer à l'utiliser à l'appui de l'effort militaire. Dès que possible, toute trace ou indication de militarisation ou de fortification devrait être enlevée et l'installation restituée aux autorités civiles dans le but de réaliser sa fonction éducative.

Autres instruments

- DIH, Protocole V de la CCAC, considérations humanitaires concernant l'utilisation des explosifs à grande portée dans les zones peuplées.

Scénario 2 – Utilisation de l'université d'Oldtown pour une opération militaire?

Après une période de luttes acharnées, le gouvernement du Westeros est enfin prêt à prendre le contrôle du dernier district d'Oldtown qui est aux mains des rebelles de Stark. Dispersés dans la zone occidentale, les Starks sont parvenus à résister en partie du fait des rues étroites, ce qui complique l'accès des véhicules gouvernementaux à la zone.

L'université d'Oldtown, établissement d'enseignement supérieur, se trouve dans le périmètre du secteur ouest avoisinant la rue principale qui coupe le district en deux. Elle est composée d'un certain nombre de bâtiments indépendant entourant des cours ouvertes. Les bâtiments abritent des salles de classe et des bureaux administratifs ainsi que des locaux spécialisés tels que des laboratoires scientifiques, et une petite école de médecine. Étant donné que l'université se trouve à proximité de la zone contestée, aucun enseignement n'a été dispensé dans cette université au cours de ces 12 derniers mois, mais le personnel de l'école de médecine a continué d'offrir des services médicaux aux populations locales, de manière indépendante.

Les autres édifices situés dans cette zone et ayant accès à la route principale sont de petits magasins et maisons.

Il vous a été ordonné d'établir une base opérationnelle temporaire au sein de l'Université d'Oldtown, à partir de laquelle une opération de démarchage concertée peut être mise en place dans le secteur ouest. Les commandants s'attendent à des combats féroces et s'inquiètent du nombre de victimes, à la fois militaires et civiles. La base opérationnelle devra comporter une plateforme d'atterrissage (pour la logistique et les évacuations sanitaires, le réapprovisionnement des troupes en équipements et munitions, l'hébergement temporaire, ainsi que les fonctions de commandement et de contrôle.

L'ONG Education Trust a soulevé le problème de l'utilisation d'un établissement éducatif et, compte tenu de l'importance de l'opération, les médias internationaux y portent un vif intérêt.

Les commandements des forces armées étant en charge d'organiser cette attaque, quels facteurs doivent être pris en considération si vous devez suivre les ordres de façon responsable?

- Quelles limites imposeriez-vous à l'utilisation des bâtiments de l'université?
- Quel processus de planification à long terme entreprendriez-vous?
- Avec l'intérêt des médias pour le déroulement de cette opération, quelles autres informations pourriez-vous recueillir et quels éléments pourriez-vous mettre en avant auprès des journalistes?
- Si vous étiez journalistes ou membres de l'Education Trust, quel type de questions poseriez-vous au Gouvernement?

Scénario 2 - Éléments d'information générale à l'intention des animateurs

Le but de ce scénario est de justifier la nécessité de l'utilisation de l'université à des fins militaires - bien qu'il faille déterminer si cela est vraiment le cas.

- Conformément aux paragraphes sur le « contexte général », il faut solliciter l'approbation ministérielle.
- Il faut envisager l'idée de limiter dans le temps toute utilisation à des fins militaires, autant que possible, en générant le moins de perturbations possibles, et en veillant à ce que les transformations ou les marques de nature militaire soient retirées par la suite.
- Il faut également tenir compte du statut de l'école de médecine reconditionnée. Est-ce un hôpital ou une école qui est confronté à cette situation? Existe-t-il d'autres bâtiments où les perturbations dues à leur utilisation à des fins militaires seraient particulièrement problématiques?
- Il faut anticiper les questions que les médias pourraient poser. Qu'est-il arrivé aux étudiants qui ne peuvent plus étudier dans cette université? Comment cette mission s'inscrit-elle dans le cadre de l'approbation de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles par le Gouvernement? Quand l'université reprendra-t-elle ses fonctions?

Évolutions dynamiques possibles

- Si le personnel de l'école de médecine exigeait une réunion pour faire part de ses préoccupations, quelle approche adopteriez-vous - que pourrait dire le personnel médical et comment les militaires pourraient-ils se préparer?
- Suite à la mise en place de la base d'opérations et après un brève période de combats, les Starks se retirent - quelles sont les tâches prioritaires à entreprendre pour que l'école reprenne ses activités? Quelles différentes parties prenantes doivent être impliquées dans l'élaboration de ces plans?

Suggestions de référence à la Déclaration, aux Lignes directrices et autres instruments

Déclaration sur la sécurité dans les écoles

- Utilisation des *Lignes directrices*
- Recueil de données sur les attaques et l'utilisation des écoles à des fins militaires
- Essayer d'assurer la continuité de l'éducation durant les conflits armés, soutenir le rétablissement des installations scolaires

Lignes directrices

- *Ligne directrice 1*: Les écoles et les universités en fonctionnement ne devraient en aucune façon être utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de l'effort militaire.
 - a) Ce principe s'applique aux écoles et universités qui sont temporairement fermées en dehors des heures de classe normales, pendant les week-ends et les jours fériés et pendant les périodes de vacances.
 - b) Les parties à un conflit armé ne devraient ni recourir à la force, ni offrir des incitations aux administrateurs de l'éducation afin de faire évacuer les écoles et les universités pour que celles-ci puissent être mises à disposition pour utilisation à l'appui de l'effort militaire.
- *Ligne directrice 2*: Les écoles et les universités qui ont été abandonnées ou évacuées en raison des dangers présentés par le conflit armé ne devraient pas être utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de leur effort militaire, sauf dans des circonstances aggravantes où il n'existe aucune alternative viable, et aussi longtemps qu'il

n'y a pas d'autre choix possible entre une telle utilisation de l'école ou de l'université et une autre méthode possible pour obtenir un avantage militaire équivalent. D'autres bâtiments devraient être considérés comme de meilleures options et utilisés de préférence aux bâtiments scolaires et universitaires, même s'ils ne sont pas aussi bien placés ou configurés, sauf lorsque ces bâtiments sont particulièrement protégés au regard du droit international humanitaire (par exemple les hôpitaux) et en gardant à l'esprit que les parties à un conflit armé doivent toujours prendre toutes les précautions réalisables pour protéger tous les biens civils contre les attaques.

- a) Toute utilisation d'écoles et d'universités abandonnées ou évacuées devrait durer le minimum de temps nécessaire.
- b) Les écoles et les universités abandonnées ou évacuées qui sont utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de l'effort militaire devraient rester disponibles pour permettre aux autorités éducatives de rouvrir dès que possible après que les forces combattantes les ont évacuées, à condition que cela ne risque pas de compromettre la sécurité des élèves et du personnel.
- c) Toute trace ou indication de militarisation ou de fortification devrait être complètement éliminée après le retrait de forces combattantes, et tous les efforts devraient être faits pour réparer au plus vite tous dommages causés à l'infrastructure de l'institution. En particulier, toutes les armes, les munitions et les engins ou les restes de guerre non explosés devraient être enlevés du site.

Scénario 3 – Garantir la sécurité des prestataires de service d'éducation de Dorne?

Le district rural frontalier de Dorne est à présent sous le contrôle du gouvernement du Westeros, mais quelques petits groupes rebelles de Stark continuent d'opérer dans les zones montagneuses. D'après les services de renseignement, ils se livrent essentiellement à des activités criminelles mineures comme les vols de bétail et le commerce transfrontalier illicite, même si d'autres rapports suggèrent leur volonté de se regrouper.

Au cours de l'année écoulée, les prestataires de service d'éducation ont subi des intimidations, et la situation s'est récemment aggravée. Une grenade a été lancée contre un bus scolaire transportant les enfants des campagnes vers les écoles situées en ville. Un enfant a perdu la vue et trois autres enfants ont été blessés à la suite de cette attaque. Non loin de là, le principal d'une école primaire de village s'est fait tirer dessus devant le portail de son établissement, les deux assaillants qui ont pris la fuite à moto. Des rumeurs faisant état d'autres incidents se sont répandues au sein de la population.

L'identité des commanditaires de ces attaques n'a pas été confirmée, mais les responsables des Starks ont affirmé que l'enseignement géré par le gouvernement central était politisé et cherchait à monter la population contre les Starks en les caricaturant comme des fanatiques et en ignorant les doléances économiques à l'origine de leur action.

Les parents ont de plus en plus peur d'envoyer leurs enfants à l'école, et l'ONG Education Trust financée par des entités internationales, signale l'augmentation de l'absentéisme. Les parents sont furieux et les risques inhérents à la sécurité des enfants ne font qu'accentuer les frustrations à l'égard du manque de services et de perspectives économiques.

Le chef de la police locale a déclaré que les attaques sont une question militaire et qu'il incombe à l'armée d'y répondre. Le commandant de l'armée, désireux de démontrer que l'armée nationale répond aux attentes du public local, a proposé de mettre à disposition des gardes armés dans les écoles et les bus scolaires. La violence perpétrée dans la région s'est estompée, les Forces de paix d'Essos ne disposent que d'un observateur basé à Dorne.

Le Conseil de district de Dorne a convoqué une réunion pour discuter du problème.

- Qui pourrait être convié à une telle réunion?
- Comment les parties prenantes pourraient-elles évaluer les priorités et les risques inhérents à cette situation - en tenant compte des points de vue du Conseil de district, des militaires, des Forces de paix d'Essos et de l'Education Trust?
- Définir des stratégies éventuelles en envisageant la participation d'autres acteurs ou l'aide qui pourrait s'avérer nécessaire.

Scénario 3 - Éléments d'information générale à l'intention des animateurs

Ce scénario comporte un certain nombre d'ambiguïtés - notamment l'implication avérée ou non des Starks dans les attaques. Le thème principal repose sur la question de savoir si une militarisation accrue pourrait servir les intérêts de la zone.

Il faut encourager la réflexion sur la dimension sociale et non sur les dispositions relatives à la sécurité. Différents acteurs peuvent avoir des intérêts divergents – parallèlement à la volonté de l'armée d'être perçue comme une force positive dotées d'avantages potentiels, mais présentant également des risques.

La police pourrait être incitée à mener une enquête sur ces incidents qualifiés de crimes - et le chef de la police locale, tel que présenté ici, n'est pas forcément et suffisamment dynamique.

Des informations complémentaires pourraient être nécessaires concernant les attaques réelles et les médias ou les réunions de la communauté pourraient être utilisés pour fournir des informations et comparer les rumeurs à la réalité. Ce scénario soulève des questions sur la collecte de données et sur l'éducation dans les situations de conflits.

Évolutions dynamiques possibles

- Une association locale de parents commence à protester à l'extérieur du Conseil et exige que les militaires mettent à la disposition des écoles et des bus des gardes armés : quelles réponses le Conseil pourrait-il apporter à ces demandes?
- Les rumeurs répandues au sein du personnel scolaire suggèrent que l'enseignant qui s'est fait tirer dessus était mêlé à un conflit familial: est-ce que cela change la manière d'aborder la question, ou le Conseil risque-t-il d'apparaître comme conciliant à l'égard des Starks?

Suggestions de référence à la Déclaration, aux Lignes directrices et autres instruments

Déclaration

- Utilisation des *Lignes directrices*
- Recueil de données sur les attaques contre les établissements éducatifs, sur les victimes et pour apporter une assistance
- Enquêter sur les allégations selon lesquelles la législation nationale aurait été violée et entamer des poursuites le cas échéant
- Essayer d'assurer la continuité de l'éducation durant les conflits armés, soutenir le rétablissement des installations scolaires
- Élaborer, adopter et promouvoir des approches de l'éducation dans les situations de conflit.

Lignes directrices

- *Ligne directrice 5*: Les forces combattantes de parties à un conflit armé ne devraient pas être employées pour assurer la sécurité dans les écoles et les universités, sauf lorsque des moyens alternatifs d'assurer une sécurité essentielle ne sont pas disponibles. Si possible, du personnel civil adéquatement formé devrait être utilisé pour assurer la sécurité pour les écoles et les universités. Si nécessaire, il devrait être envisagé d'évacuer les enfants, les élèves et le personnel vers un lieu plus sûr.
 - a) Si des forces de combat sont engagées dans des tâches de sécurité liées aux écoles et aux universités, leur présence dans l'enceinte ou dans les bâtiments devrait être évitée autant que possible afin d'éviter de compromettre le statut civil de l'établissement et de perturber l'environnement d'apprentissage.

Autres instruments

- Protections générales accordées par le DIH et protections spécifiques liées aux établissements médicaux.

DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

L'impact des conflits armés sur l'éducation engendre des défis humanitaires et de développement et des problèmes sociaux plus larges auxquels il est urgent de s'attaquer. Dans le monde entier, des écoles et des universités ont été bombardées, détruites ou brûlées, et des enfants, des étudiants, des enseignants et des universitaires ont été tués, mutilés, enlevés ou détenus de manière arbitraire. Des établissements d'enseignement ont été utilisés comme bases, comme casernes ou comme centres de détention par des parties aux conflits armés. Ces agissements exposent les étudiants et le personnel enseignant à des dangers, empêchent un grand nombre d'enfants et d'étudiants d'exercer leur droit à l'éducation et privent des communautés entières des bases nécessaires pour construire leur avenir. Dans de nombreux pays, les conflits armés continuent ainsi de détruire non seulement les infrastructures scolaires, mais aussi les espoirs et les ambitions de toute une génération d'enfants.

Les attaques contre l'éducation comprennent les actes de violence contre les établissements d'enseignement, les étudiants et le personnel enseignant. Les attaques, ainsi que les menaces d'attaque, peuvent causer des préjudices graves et durables aux individus et aux sociétés. L'accès à l'éducation peut être compromis, le fonctionnement des établissements d'enseignement peut être entravé, ou bien les enseignants et les élèves peuvent rester chez eux, craignant pour leur sécurité. Les attaques contre les écoles et les universités ont été utilisées pour promouvoir l'intolérance et l'exclusion – pour favoriser la discrimination fondée sur le sexe, en empêchant par exemple l'éducation des filles, pour perpétuer les conflits entre certaines communautés, pour limiter la diversité culturelle et pour refuser la liberté académique ou le droit d'association. L'utilisation d'établissements d'enseignement à des fins militaires peut accroître le risque d'enrôlement et d'emploi d'enfants par des acteurs armés ou exposer les enfants et les jeunes à des abus ou exploitations à caractère sexuel. Elle peut en particulier augmenter le risque d'attaques contre les institutions dédiées à l'éducation.

En revanche, l'éducation peut contribuer à protéger les enfants et les jeunes contre la mort, les dommages corporels et l'exploitation ; elle peut atténuer l'impact psychologique des conflits armés en offrant une routine et une stabilité et donner accès à d'autres services essentiels. Une éducation qui tient compte des conflits n'alimente pas le conflit et contribue à la paix. L'éducation est fondamentale au développement et à la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés. Nous ferons tout notre possible pour veiller à ce que les lieux d'éducation soient des lieux sûrs.

Nous saluons les initiatives prises par certains États pour promouvoir et protéger le droit à l'éducation et pour faciliter la continuité de l'éducation dans des situations de conflit armé. Lorsque la continuité de l'éducation est assurée, des informations vitales sur la santé ainsi que des conseils sur les risques inhérents aux sociétés en proie à un conflit armé peuvent être transmis.

Nous nous félicitons des travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé et reconnaissons le rôle crucial du mécanisme de surveillance et de communication de l'information pour les violations graves commises contre les enfants dans des conflits armés. Nous soulignons l'importance des résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014) du Conseil de sécurité qui, entre autres, demandent instamment à toutes les parties à des conflits armés de s'abstenir de toute action qui entraverait l'accès des enfants à l'éducation et encouragent les États Membres à envisager de prendre des mesures concrètes pour dissuader les forces armées et les groupes armés non étatiques d'utiliser les écoles en violation du droit international applicable.

Nous saluons l'élaboration des *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*. Ces Lignes directrices ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles sont facultatives et n'affectent pas le droit international en vigueur. Elles s'inspirent des bonnes pratiques existantes et fournissent des orientations destinées à réduire encore l'impact des conflits armés sur l'éducation. Nous saluons les efforts déployés pour diffuser ces lignes directrices aux forces armées, aux groupes armés et aux autres acteurs concernés et promouvoir leur mise en oeuvre.

Nous rappelons l'importance, en toutes circonstances, du respect total du droit international applicable, et notamment la nécessité de se conformer aux obligations pertinentes en matière de lutte contre l'impunité.

Reconnaissant le droit à l'éducation et le rôle de l'éducation pour promouvoir la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations ; déterminés à renforcer progressivement et concrètement la protection des civils dans les conflits armés, et en particulier des enfants et des jeunes ; résolus à oeuvrer ensemble pour assurer la sécurité dans toutes les écoles ; nous approuvons les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*, et :

- nous utiliserons les *Lignes directrices* et les intégrerons dans nos politiques nationales et nos cadres opérationnels, dans toute la mesure nécessaire et possible ;
- nous ferons tout notre possible au niveau national pour recueillir des données pertinentes fiables sur les attaques contre les établissements d'enseignement, sur les victimes de ces attaques, et sur l'utilisation militaire des écoles et des universités durant les conflits armés, notamment par les mécanismes existants de surveillance et de communication de l'information, pour faciliter cette collecte de données et pour apporter une assistance non-discriminatoire aux victimes ;
- nous enquêterons sur les allégations de violation du droit national et international en vigueur et, le cas échéant, poursuivrons les auteurs de manière appropriée ;
- nous élaborerons, adopterons et promouvoir, dans le cadre de programmes humanitaires et de développement et, le cas échéant, au niveau national, des approches dans le domaine de l'éducation qui tiennent compte des conflits ;
- nous essaierons d'assurer la continuité de l'éducation durant les conflits armés, soutiendrons le rétablissement des installations scolaires et universitaires et, si nous sommes en mesure de le faire, fournirons et faciliterons une coopération et une assistance internationales aux programmes destinés à prévenir les attaques contre l'éducation, ou à y riposter, notamment pour la mise en oeuvre de cette déclaration ;
- nous soutiendrons les efforts du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le sort des enfants dans les conflits armés et du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ainsi que d'autres organismes, entités et institutions pertinents de l'ONU ;
- nous nous réunirons régulièrement, en invitant les organisations internationales concernées et la société civile, afin d'examiner la mise en oeuvre de cette déclaration et l'utilisation des lignes directrices.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PROTECTION DES ÉCOLES ET DES UNIVERSITÉS CONTRE L'UTILISATION MILITAIRE DURANT LES CONFLITS ARMÉS

Les parties à un conflit armé sont priées de ne pas utiliser les écoles et les universités pour quelque raison que ce soit à l'appui de leur effort militaire. Bien qu'il soit reconnu que certaines utilisations ne seraient pas contraires au droit des conflits armés, toutes les parties devraient s'efforcer d'éviter d'empiéter sur la sécurité et l'éducation des élèves, en utilisant ce qui suit comme un guide pour une pratique responsable :

Ligne directrice 1 : Les écoles et les universités en fonctionnement ne devraient en aucune façon être utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de l'effort militaire.

- (a) Ce principe s'applique aux écoles et universités qui sont temporairement fermées en dehors des heures de classe normales, pendant les week-ends et les jours fériés et pendant les périodes de vacances.
- (b) Les parties à un conflit armé ne devraient ni recourir à la force, ni offrir des incitations aux administrateurs de l'éducation afin de faire évacuer les écoles et les universités pour que celles-ci puissent être mises à disposition pour utilisation à l'appui de l'effort militaire.

Ligne directrice 2 : Les écoles et les universités qui ont été abandonnées ou évacuées en raison des dangers présentés par le conflit armé ne devraient pas être utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de leur effort militaire, sauf dans des circonstances aggravantes où il n'existe aucune alternative viable, et aussi longtemps qu'il n'y a pas d'autre choix possible entre une telle utilisation de l'école ou de l'université et une autre méthode possible pour obtenir un avantage militaire équivalent. D'autres bâtiments devraient être considérés comme de meilleures options et utilisés de préférence aux bâtiments scolaires et universitaires, même s'ils ne sont pas aussi bien placés ou configurés, sauf lorsque ces bâtiments sont particulièrement protégés au regard du droit international humanitaire (par exemple les hôpitaux) et en gardant à l'esprit que les parties à un conflit armé doivent toujours prendre toutes les précautions réalisables pour protéger tous les biens civils contre les attaques.

- (a) Toute utilisation d'écoles et d'universités abandonnées ou évacuées devrait durer le minimum de temps nécessaire.
- (b) Les écoles et les universités abandonnées ou évacuées qui sont utilisées par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de l'effort militaire devraient rester disponibles pour permettre aux autorités éducatives de rouvrir dès que possible après que les forces combattantes les ont évacuées, à condition que cela ne risque pas de compromettre la sécurité des élèves et du personnel.
- (c) Toute trace ou indication de militarisation ou de fortification devrait être complètement éliminée après le retrait de forces combattantes, et tous les efforts devraient être faits pour réparer au plus vite tous dommages causés à l'infrastructure de l'institution. En particulier, toutes les armes, les munitions et les engins ou les restes de guerre non explosés devraient être enlevés du site.

Ligne directrice 3 : Les écoles et les universités ne doivent jamais être détruites comme une mesure destinée à priver les parties opposées d'un conflit armé de la possibilité de les utiliser à l'avenir. Les écoles et les universités — qu'elles soient ouvertes, fermées pour la journée ou pour les vacances, évacuées ou abandonnées — sont des biens de caractère civil.

Ligne directrice 4 : Si l'utilisation d'une école ou d'une université par les forces combattantes de parties à un conflit armé à l'appui de leur effort militaire peut, selon les circonstances, avoir pour effet de les transformer en objectif militaire en proie aux attaques, les parties à un conflit armé doivent envisager toutes les mesures alternatives possibles avant de les attaquer notamment, sauf si les circonstances ne le permettent pas, alerter l'ennemi à l'avance qu'une attaque surviendra s'il ne cesse pas son utilisation.

- (a) Avant toute attaque contre une école devenue un objectif militaire, les parties à un conflit armé doivent prendre en considération le fait que les enfants ont droit à un respect et une protection spéciaux. Une considération complémentaire importante est l'effet négatif potentiel à long terme sur l'accès de la communauté à l'éducation présenté par les dommages ou la destruction d'une école.
- (b) L'utilisation d'une école ou d'une université par les forces combattantes d'une partie à un conflit, à l'appui de l'effort militaire, ne devrait pas servir de motif à la partie adverse qui s'en empare pour continuer à l'utiliser à l'appui de l'effort militaire. Dès que possible, toute trace ou indication de militarisation ou de fortification devrait être enlevée et l'installation restituée aux autorités civiles dans le but de réaliser sa fonction éducative.

Ligne directrice 5 : Les forces combattantes de parties à un conflit armé ne devraient pas être employées pour assurer la sécurité dans les écoles et les universités, sauf lorsque des moyens alternatifs d'assurer une sécurité essentielle ne sont pas disponibles. Si possible, du personnel civil adéquatement formé devrait être utilisé pour assurer la sécurité pour les écoles et les universités. Si nécessaire, il devrait être envisagé d'évacuer les enfants, les élèves et le personnel vers un lieu plus sûr.

- (a) Si des forces de combat sont engagées dans des tâches de sécurité liées aux écoles et aux universités, leur présence dans l'enceinte ou dans les bâtiments devrait être évitée autant que possible afin d'éviter de compromettre le statut civil de l'établissement et de perturber l'environnement d'apprentissage.

Ligne directrice 6 : Toutes les parties à un conflit armé devraient, autant que possible et le cas échéant, intégrer ces Lignes directrices par exemple dans leur doctrine, leurs manuels militaires, leurs règles d'engagement, leurs ordres opérationnels et autres moyens de diffusion, afin d'encourager la pratique appropriée tout au long de la chaîne de commandement. Les parties à un conflit armé devraient déterminer la façon la plus appropriée de s'y prendre.